

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Emilie-Ann Bolduc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/17ae2850d74dfec382564a6c>

Date d'obtention : 2020-10-09 13:16:33

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'elle a été créée pour que les intervenant scolaires, le service de police et le DPCP travaillent en collaboration pour venir en aide aux jeunes impliqués dans une situation de sextage tout en s'assurant de la sécurité de la victime. La méthode d'intervention est simple, les étapes sont claires, les questions à poser aux jeunes aussi et les intervenants scolaire ont tous les outils en main pour bien faire leur travail auprès des jeunes impliqués sans nuire au processus judiciaire.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais ce que je dois faire de façon précise. Je n'ai pas peur de faire un faux pas pour l'intervention policière qui suivra. Je me sens en confiance pour travailler en collaboration avec les différents partenaires.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai porter une attention particulière si c'est un acte malveillant pour ne pas aller trop loin et rencontrer l'instigateur. Je sais que je dois confisquer son cellulaire et appeler le service de police pour que la situation soit prise en charge. Je veux aussi m'assurer que mes interventions seront bienveillantes pour les autres jeunes impliqués et pour l'instigateur si c'est un geste impulsif.